Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 64 (1967)
Heft: 9

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

CANTON DE VAUD

Mise sous séquestre

Sont mis sous séquestre pour loque américaine : le hameau de Bressonnaz, les communes de Lignerolle, Valeyres-sous-Montagny, Goumoens-la-Ville et le hameau du Châtel/Bex.

Inspecteur cantonal des ruchers :
G. Golay.

PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée des délégués du 11 mars 1967 à Lausanne (suite)

7. Adoption des rapports publiés dans le journal. Tous les rapports sont adoptés à l'unanimité.

8. Nominations statutaires. MM. Auguste Merminod et Georges Matthey membres sortants sont rééligibles ; M. Henri Broquet a terminé son mandat et n'est pas rééligible.

M. Sueur, président de la Fédération vaudoise propose de réélire M. Merminod qui remplit admirablement ses fonctions d'administrateur. Une lettre de la Fédération neuchâteloise propose le maintien de M. Matthey, rédacteur très apprécié de notre journal.

M. Joseph Biétry, président de la Jurassienne propose M. Voyame en remplacement de M. Broquet auquel il rend un vibrant hommage. M. Henri Broquet, homme au cœur généreux et humain peut être fier des services rendus à la cause apicole, soit au Jura, soit à la SAR, où ses avis, toujours marqués par le bon sens, ont été très écoutés. Il propose à l'assemblée de le nommer membre d'honneur de la SAR. M. Biétry relève également les mérites de M. Joseph Voyame, apiculteur méritant, président de la section « Jura-Nord ».

Ces trois membres sont élus à l'unanimité.

M. Henri Broquet est élu membre d'honneur par acclamation.

M. Voyame remercie et promet de se dévouer sans compter au sein du CC de la SAR.

M. Broquet se déclare ému de tant de marques de sympathie ; il n'oubliera pas les sincères amitiés qu'il s'est créées au sein de la SAR.

9. Concours des ruchers. M. Jacquier rappelle qu'une commission comprenant, outre lui-même qui fonctionne comme président du jury, MM. Bassin, Chassot et Gonet, avait élaboré un nouveau règlement que l'AD de mars 1966 n'a pas accepté.

Voici les modifications proposées au règlement du concours : art. 4 : le jury procéderait à deux visites au lieu d'une ; la première aurait lieu au printemps, au démarrage des colonies et la deuxième en juin ou juillet, suivant la région.

Il serait maintenu deux catégories au lieu de trois : 1re catégorie de 5 à 25 colonies, 10 critères de 10 points = 100 ; 2e catégorie dès 26 colonies, 15 critères de 10 points = 150. Le secteur serait réparti en 12 circonscriptions de 3 à 5 sections.

M. Gobo propose le classement suivant : 136 à 150, médaille d'or ; 121 à 135, médaille d'argent ; 105 à 120, médaille de bronze.

Le règlement proposé par M. Jacquier est adopté à l'unanimité et l'on passe au tirage au sort qui désigne les sections suivantes :

Circonscription N° 8 : Abeille fribourgeoise, Lac Fribourg, Avenches, Payerne, Basse-Broye.

Circonscription N° 11 : Entremont, Saint-Maurice, Martigny, Monthey.

Jury : M. André Jaquier, président, délégué du CC. M. Buscarlet propose M. Théo Ruckstuhl comme membre adjoint. La circonscription désigne le troisième membre. M. Porret est proposé comme suppléant. Le jury est élu à l'unanimité.

La reprise des concours aura lieu en 1968 pour les deux circonscriptions désignées.

10. Activités 1967. La propagande pour l'écoulement de nos miels doit être poursuivie et intensifiée ; il est prévu l'établissement de séquences pour la télévision, ainsi qu'un dossier de clichés.

M. Gobbo fait part d'une demande émanant de la TV sur la loque américaine ; il n'y a pas donné suite estimant que c'était là une mauvaise réclame.

M. Barbier a refusé de donner des renseignements à la « Tribune de Genève » sur la même loque et pour le même motif.

M. Bovey relève qu'il y a eu des cas d'infections par suite d'achat de reines importées d'Espagne ; il met en garde les délégués contre les réclames de J.-J. Dayer. Dans les cas d'infections par suite de reines importées, les indemnités seront supprimées.

Action élevage : elle sera intensifiée et la commission sera portée à 30 membres. La poursuite de notre action élevage est la base de l'amélioration de l'apiculture.

Fête de la Romande : la Fédération neuchâteloise accepte l'organisation de cette fête et nos amis neuchâtelois vont accueillir au mieux les apiculteurs de Romandie.

11. Divers et propositions des sections.

M. Parroz : il y aurait lieu de rétablir le numéro du journal de janvier en supprimant celui de juillet ou août. Réponse du président : les numéros d'été sont plus importants du point de vue des réclames. M. Baillod propose le maintien du statu quo.

La proposition Parroz n'obtient que dix voix tandis que la majorité veut le statu quo.

M. Gobbo propose de retarder l'AD au troisième samedi de mars. M. Buscarlet demande l'assemblée en février déjà.

Mise aux voix, la proposition Gobbo est adoptée à une majorité évidente et en 1968, l'AD aura lieu le troisième samedi de mars.

M. Bassin pense que la somme de 12 000 francs prévue à l'assurance est trop réduite. M. le président : il faut distinguer la RC qui relève de la Winterthour et l'assurance vol et déprédations qui est une assurance interne.

M. Buscarlet revient sur la question des maîtres apiculteurs, question qui ne manque certainement pas d'intérêt, mais irréalisable pour le moment, car nous manquons de cadres.

Vœux des sections.

La Béroche demande une augmentation dans le prix des miels.

Monthey : maintenir le conseiller apicole.

Sion : la SAR devrait entreprendre une action pour le sucre de nourrissement.

Conthey : il faut améliorer la présentation des miels ; le CC devrait prendre contact avec la Centrale.

Genève : il faut intensifier la diffusion des reines de choix.

Basse-Broye : veiller au maintien des prix.

La Glâne : une surprise ! un généreux vétéran, délégué de cette section, remet un don de 100 francs pour le CC. Merci, cher Glânois !

M. Ruckstuhl : il y a déjà septante inscriptions pour Washington, on en attend encore.

M. Barbier : La Suisse sera-t-elle représentée officiellement à Washington ? Réponse : une décision sera prise à la Fédération suisse.

M. le président : Le CC se penchera sur les vœux des sections ; au sujet des prix, nous devons aussi penser aux miels étrangers : le Guatemala coûte 2 fr. 80 et en France les prix de 4 fr. 50 sont généralement pratiqués.

Au sujet du sucre, des prix avantageux pourraient être obtenus, mais les commandes doivent être passées très tôt, en janvier par exemple.

M. Roulet : La Centrale se porte très bien ; elle a reçu 120 ton-

nes de miel en trois ans ; 60 tonnes sont écoulées ; à l'avenir, les parts seront productives : en 1967 on paiera du 4 pour cent.

M. Matthey remercie pour l'invitation et excuse l'absence de M. Mettraux, président.

Au terme de cette fructueuse assemblée, M. Bovey remercie M. Roulet, président de la Centrale des miels, M. Matthey, gérant, M. Maquelin du Liebefeld, ses collaborateurs du CC ainsi que tous les délégués pour le bel esprit manifesté tout au long de ces débats. Il formule les vœux les meilleurs pour une bonne campagne apicole 1967.

La séance est levée à 16 h. 40.

Le secrétaire : *G. Chassot* Le président : *R. Bovey*

STATIONS DE FÉCONDATION ET ÉLEVAGES EN ROMANDIE

En cette année de récolte déficitaire de façon générale, il faut se réjouir plus spécialement de l'essor donné depuis quatre ans à la question si importante de l'élevage des reines, de leur sélection et à l'installation de stations de fécondation.

La sélection a revêtu cette année une importance particulière et a permis une nouvelle fois à l'apiculteur d'apprécier à sa juste valeur, la qualité d'une reine, d'une souche, d'une lignée. Malgré les entraves de tous les genres placées sur la route des butineuses, la sélection sérieuse a tout de même prouvé sa supériorité par un alourdissement des hausses qui restaient vides ou presque dans la plupart des autres colonies. Résultat réjouissant où le travail persévérant trouve sa récompense et où le chemin à suivre est tracé.

Après différentes démarches entreprises et grâce à l'appui précieux de M. A. Richard, inspecteur cantonal des ruchers valaisans et grâce aussi à la compréhension et à la bonne volonté des apiculteurs de la vallée de Bagnes, il fut possible à la commission d'élevage de la SAR d'installer une station de fécondation dans un resserrement de la vallée à 1500 mètres d'altitude environ, entre le village de Fionnay et le barrage de Mauvoisin.

C'est dans un cadre charmant et idyllique, bien abrité, tranquille, que se trouve cette station de « Bonatchesse » où, le jour de notre visite, 150 reines mettaient en effervescence les très nombreux mâles de la ruche à bourdons.

Il s'établit dans cette haute vallée de Bagnes un important travail de sélection de la race carniolienne. Tout est mis en œuvre pour maintenir la pureté de la race et pour répartir ces reines *dans les régions où le comportement de la carniolienne est apprécié.* Travail constructif de la commission d'élevage qui sera désormais à

même de doter certaines contrées de Romandie de reines de valeur pour le plaisir et le profit de nombreux apiculteurs. C'est un progrès réalisé au sein de la SAR par la commission d'élevage.

De leur côté, nos collègues genevois et vaudois ont aussi créé des stations de fécondation, respectivement à Genthod et à Vermeillez-sur-Arzier. Ici aussi, la race choisie est la carniolienne qui paraît convenir également aux régions avoisinantes.

Nos collègues fribourgeois disposent de deux stations : le Moléson et la Berra ; l'élevage de la carniolienne est également pratiqué.

Pour le Jura bernois et le canton de Neuchâtel, une station a été créée à Chasseral. Les élevages consistent en un croisement carniolienne-caucasienne.

On assiste un peu partout à un véritable réveil en matière d'élevage et ce mouvement provoqué par la commission d'élevage de la SAR doit être encouragé.

Cependant, de ce qui précède, nous constatons que la mise en vedette de la carniolienne éloigne de façon presque absolue, la caucasienne et la race du pays.

Que des apiculteurs groupés qui ont fondé leur propre station de fécondation s'adonnent à l'élevage de la carniolienne puisque cette dernière a fait ses preuves dans leur région, la chose est normale. Quant à la commission d'élevage de la SAR, subventionnée par Berne, nous sommes d'avis que des essais devraient être faits de façon aussi sérieuse et approfondie avec la caucasienne ou la race du pays que ce ne fut le cas avec la carniolienne. Pourquoi cela ?

Après quatre ans d'essai, à l'altitude moyenne de 1000 mètres dans les montagnes neuchâteloises, le comportement de souches sélectionnées par le Liebefeld s'est révélé défavorable à la région. Il s'agissait de souches : Carnica *101/E s. Z/Pet., S. Z. Pet., B 33 /Pet., La Berra : o B 20 (J 25) + B 20/33, B 20 X B 20 NN (33).*

Des renseignements obtenus à des altitudes moins élevées du canton ont également confirmé ce qui précède. Nous reconnaissons les qualités de la carniolienne, douce, robuste, (actuellement facteur important) mais beaucoup trop prolifique pour nos régions à courtes miellées et aux printemps tardifs. Nous ne savons que faire de colonies dont le développement est tel que les ruches regorgent déjà d'abeilles alors que la neige n'a pas encore disparu au printemps. L'élevage précoce et intensif du couvain absorbe rapidement les provisions et la presque totalité de la récolte qui est de courte durée dans nos régions. En 1965, 1966 et 1967 par suite du temps froid en juin, ces colonies ont dû être secourues ; malgré le manque de nourriture, corps de ruche et hausse étaient garnis de couvain. La ponte de la reine ne paraît pas être influencée par les provisions existantes. Il faut à ces abeilles des régions leur permettant de

travailler tôt au printemps et d'user leurs forces régulièrement. Le climat rude et froid du Haut-Jura par exemple les obligeant trop souvent à une réclusion prolongée n'est pas le lieu de prédilection pour cette race prolifique, travailleuse, au développement précoce.

Ce qui précède n'annonce rien de nouveau. On ne peut imposer une seule race géographique pour un pays au climat aussi varié que celui de la Suisse. Partout dans le monde des apiculteurs, on cherche la race, la souche, la lignée convenant le mieux à la région. Il faut donc chercher encore.

Le développement de la caucasienne est moins hâtif au printemps que celui de la carniolienne. Cette abeille que nous ne possédons regrettablement plus à pureté de race mais qui a fait honneur au rucher, s'est comportée de façon remarquable à notre altitude, avis partagé par de nombreux collègues de la région.

On a trouvé la carniolienne pour différentes contrées dans lesquelles elle donne d'excellents résultats, (voir rapport de la commission d'élevage, journal de mars 1967) il n'y a pas de raison pour ne pas trouver l'abeille devant donner également satisfaction aux apiculteurs qui à ce jour n'ont pas encore bénéficié des travaux du Liebefeld en matière d'élevage et de sélection. Ils peuvent eux aussi se prévaloir des mêmes avantages.

La tâche n'est certainement pas au-dessus des forces du Liebefeld ni de celles de la commission d'élevage. Une rotation des races à la station de fécondation par exemple pourrait s'établir si la difficulté majeure à surmonter, résidait dans le fait de la station déjà utilisée.

Loin de nous l'idée de vouloir compliquer le travail des organisations d'élevage mais un remède à la situation nous paraît indiqué. Liebefeld et commission d'élevage se mettront certainement au travail dans le but de compléter l'œuvre constructive entreprise dès 1964.

G. Matthey

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR SEPTEMBRE 1967

Le rideau semble définitivement tiré sur cette décevante campagne 1967.

Décevante parce que, malgré le temps devenu depuis lors incertain, les journées chaudes et ensoleillées auraient été largement suffisantes pour assurer une récolte sinon exceptionnelle, du moins normale. Toutes les conditions semblaient remplies, les colonies